



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Comptabilite-et-inflation>

Dossier : MONNAIE ET INFLATION

Comptabilité et inflation

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1977 - N° 746 - mai 1977 -

Date de mise en ligne : mardi 18 mars 2008

Date de parution : mai 1977

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Contrairement à ce que l'on pense couramment, la comptabilité n'est pas une science neutre : elle a tendance, tout au contraire, à accentuer l'inflation, comme nous allons le démontrer après avoir donné, pour les non spécialistes les définitions nécessaires :

LA COMPTABILITE MODERNE

De simple enregistrement des mouvements de caisse et des rapports de dettes et de créances, la comptabilité est devenue progressivement un instrument d'appréciation de l'activité économique de l'entreprise.

Elle a maintenant pour objet de mesurer les résultats de l'activité productive en comparant, au cours d'une période donnée, les profits réalisés et les capitaux engagés pour réaliser ces profits. Ceci permet en outre, aux Pouvoirs publics, de connaître l'évolution des entreprises. Afin de disposer de critères communs permettant d'apprécier l'activité économique, les pays développés ont introduit des plans comptables qui fixent des règles comptables uniformes pour les entreprises industrielles ou commerciales d'un même secteur.

Le plan comptable général distingue :

- La comptabilité générale, qui a pour but de faire apparaître la situation patrimoniale active et passive (bilan) de l'entreprise et de déterminer les résultats globaux d'exploitation (compte d'exploitation) ainsi que le résultat net final de l'exercice (compte de pertes et profits) ;
- La comptabilité analytique d'exploitation (ou comptabilité industrielle), qui est destinée à faire apparaître les prix de revient et à permettre le contrôle de la rentabilité de l'entreprise par l'examen des écarts entre les prévisions (budget) et les réalisations.

Cette comptabilité analytique d'exploitation joue au sein de l'entreprise un rôle sans cesse croissant. C'est elle qui permet à l'entreprise de déterminer les prix de revient et les prix de vente. C'est donc elle aussi qui va jouer un rôle important dans l'évolution de l'inflation.

LE MODE DE CALCUL DES PRIX

En effet, afin de faciliter les calculs de prix de revient et de prix de vente, un certain nombre de méthodes simplificatrices ont été adoptées dans les textes définissant les règles comptables.

Ces méthodes simplificatrices font essentiellement intervenir les notions de coefficients forfaitaires et d'unité d'œuvre.

Les coefficients forfaitaires permettent de passer :

- dans le commerce, du prix d'achat au prix de vente ; (ils) alors prennent le nom de marge commerciale ;
- dans l'industrie, du coût de la production aux prix de revient et de vente (ils sont appelés dans ce cas coefficients de frais généraux ou marge bénéficiaire).

On introduit la notion d'unité d'œuvre pour fixer le coût de production en n'utilisant qu'UN SEUL ELEMENT DE COUT, par exemple celui de la main d'œuvre, ou le temps d'emploi des machines ou encore la quantité de matière employée...

L'utilisation de ces coefficients est sans inconvénient lorsque les éléments de coût et les rapports entre eux demeurent stables ; mais l'inflation s'accroît dès qu'augmente le prix d'un élément car tout se passe comme si tous les éléments avaient réellement subi la hausse !

Le renchérissement ainsi créé est inflationniste puisque tous les acheteurs vont le ressentir et le percevoir s'ils sont eux-mêmes producteurs.

LA MARGE COMMERCIALE, SOURCE D'INFLATION

Prenons à titre d'exemple le cas d'un marchand de vêtements employant deux vendeurs. Il revend chaque

annÃ©e, 1 200 vÃªtements qui lui ont coÃ»tÃ© 500 francs piÃ»ce (prix d'achat annuel 600 000 francs). Ce commerÃ§ant applique une marge commerciale de 20 %, soit 120 000 francs. Cette marge lui permet de payer ses deux employÃ©s, par exemple 30 000 francs chacun (charges sociales comprises) et de garder 60 000 francs pour payer ses impÃ»ts locaux. l'entretien de son magasin et pour constituer un bÃ©nÃ©fice proprement dit. Sur ce bÃ©nÃ©fice, il paie pour son usage personnel et celui de ses employÃ©s, 6 vÃªtements soit 3 000 francs.

Si, maintenant, une hausse de 10% intervient sur le prix d'achat des vÃªtements lui passe Ã 660 000 francs, le commerÃ§ant, appliquant la mÃªme marge de 20%, rÃ©alise alors une marge totale de 132000 francs, soit 12 000 francs de plus. Ce supplÃ©ment de marge ne vient pas dans sa totalitÃ© augmenter le bÃ©nÃ©fice du commerÃ§ant puisque pour les 6 vÃªtements qu'il acquiert pour lui-mÃªme et ses employÃ©s il va devoir acquitter un supplÃ©ment de 300 francs. Il lui reste cependant 11 700 francs, soit 97,5% de son supplÃ©ment de marge, qui ne sont pas Ã©conomiquement justifiÃ©s. Ils constituent un supplÃ©ment de revenu pour le commerÃ§ant : ils sont inflationnistes.

Cet exemple simple montre clairement que l'utilisation gÃ©nÃ©ralisÃ©e de marges commerciales ajoute un supplÃ©ment de hausse Ã la hausse.

LES COEFFICIENTS DE LA COMPTABILITE INDUSTRIELLE, SOURCE D'INFLATION

La marge du commerce englobe la marge de bÃ©nÃ©fice et la marge de frais. Dans l'industrie au contraire la comptabilitÃ© les distingue : mais ces marges conservent en pÃ©riode d'instabilitÃ© des prix la mÃªme caractÃ©re inflationniste que la marge commerciale. Il suffit en effet que le prix des matiÃ©res premiÃ©res ou que le coÃ»t de la main d'oeuvre augmente pour que la hausse se repercute sur les coefficients de frais et sur la marge bÃ©nÃ©ficiaire suivant un mÃ©canisme identique Ã celui que nous avons mis en Ã©vidence dans le cas de la marge commerciale.

LA METHODE DES « UNITES D'OEUVRE »

C'est une excellente simplification pour les calculs des coÃ»ts PrÃ©visionnels et l'Ã©tablissement des devis, en pÃ©riode de stabilitÃ© des prix, mais c'est une mÃ©thode qui devient rapidement accÃ©lÃ©ratrice de l'inflation dÃ»s que se manifeste une hausse quelconque.

Supposons que pour Ã©valuer le prix de revient d'une fabrication, un industriel utilise l'unitÃ© d'oeuvre « franc de main d'oeuvre directe ». Il va procÃ©der de la faÃ§on suivante : il calcule pour une fabrication d'Ã©chantillon le rapport du coÃ»t total de production au total des salaires payÃ©s pour la rÃ©aliser. Ce rapport constitue le coefficient multiplicateur qui est ensuite utilisÃ© pour Ã©tablir dans un devis, pour une autre fabrication, le coÃ»t global de production Ã partir de la seule estimation du coÃ»t de la main-d'oeuvre. Donc si les salaires augmentent, le coÃ»t global de production est augmentÃ© dans la mÃªme proportion au bÃ©nÃ©fice de l'entreprise.

Prenons Ã titre d'exemple le cas d'un fabricant de meubles de cuisine qui, pour produire une sÃ©rie donnÃ©e de meubles, a dÃ©pensÃ© 200 000 francs de matiÃ©re premiÃ©re et 100 000 francs de main-d'oeuvre. Le coÃ»t global de fabrication est donc de 300 000 francs. S'il utilise l'unitÃ© d'oeuvre « franc de main-d'oeuvre directe », pour Ã©valuer ses productions futures, il obtient un coefficient multiplicateur de $300\,000/100\,000 = 3$. Si le coÃ»t de la matiÃ©re premiÃ©re reste stable et que seul le coÃ»t de la main-d'oeuvre augmente de 10% (Ce qui porte Ã 110 000 francs le total des salaires payÃ©s pour cette production). L'industriel va prÃ©voir suivant la rÃ©gle en usage un coÃ»t de production de $110\,000 \times 3 = 330\,000$ francs. Il fait donc subir au prix de sa production une hausse de 10 %, alors qu'en rÃ©alitÃ© l'augmentation du coÃ»t de fabrication n'est que de 3.2 % (10 000 francs et non 30 000 francs).

D'autres pratiques, autorisÃ©es par le Plan Comptable telles que les emprunts, les amortissements ou la rÃ©Ã©valuation des stocks contribuent aussi Ã aggraver l'inflation.

Cela tient Ã ce que la comptabilitÃ© actuelle a Ã©tÃ© conÃ§ue pour un rÃ©gime de prix stables ou peu variables.

Dans ces conditions les contrôles administratifs ou fiscaux ne peuvent que se limiter à vérifier les chiffres donnés par la comptabilité et à constater la régularité des méthodes comptables. Ils ne peuvent rien au caractère excessif de ces pratiques qui est inhérent au système.